

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal
Le 13 mars 2019 à 18 heures
Date de convocation : le 8 mars 2019
Affichage convocation : le 8 mars 2019
Envoi convocation : le 8 mars 2019

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Christiane MILLIEN, Chrystelle BARNOUIN, Jeannick VALLIER, Jean ROCHE, Daniel BOIRON Françoise CASADEVALL,

Démissionnaires : Paul-Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Brigitte LE MOTAIS, Philippe BEGNIS

Absents : Aline MORENO

Excusé(s) : Agnès BRINGUIER

Pouvoir(s) :

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

Mr le Maire demande à son conseil municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour à savoir :

➤ **Demande subvention conseil départemental**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement VRD et sécurisation de la RD 141 en entrée Nord du village.

Pour la mise en œuvre de ce projet, il a été demandé au Cabinet CEREG, maitre d'œuvre de l'opération, d'établir le dossier avant-projet.

Monsieur le Maire présente ce dossier et précise que la dépense globale prévisionnelle est estimée à 263 000 € HT, soit 315 600 € TTC.

Montant Dépenses H.T	
Installation du chantier	6 590.00
Chaussée	130 310.00
Pluvial	92 670.00
Honoraires imprévus	30 655,00
Notice Hydraulique	2 775.00
Total	263 000.00

Le montant indiqué est estimatif et susceptible d'évoluer, Ne sont pas estimer les coûts d'enfouissement des réseaux secs et la rénovation des réseaux humides.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter de la part du Département l'attribution d'une aide au travers d'une convention de co-maitrise d'ouvrage dans le cadre d'un aménagement de traversée d'agglomération et dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ **Suppression régie recette police municipale**

Suite à la demande de Mr le Préfet en date du 05 mars 2019, Mr le Maire propose de supprimer la régie de recettes de la Police Municipale, inactive depuis plusieurs années. Se rapportant à l'instruction interministérielle du 26 janvier 2018.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Vote taux d'imposition

M. le Maire propose au vote les taux d'imposition pour l'exercice à venir qu'il souhaite voir inchangés.
Rappel des Taux pratiqués en 2018

	Bases	Taux	Produit
Fiscal			
Taxe d'Habitation	1 853 000€	13.98 %	259 049€
Taxe Foncière bâti	1 195 000€	24.22 %	289 429€
Taxe Foncière non bâti	54 800€	87.63 %	48 021€
Total			596 499€

Taux proposés pour 2019

	Bases	Taux	Produit
Fiscal			
Taxe d'Habitation	1 931 000€	13.98 %	269 954€
Taxe Foncière bâti	1 262 000€	24.22 %	305 656€
Taxe Foncière non bâti	55 500€	87.63 %	48 635€
Total			624 245€

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

RETOUR A LA SEANCE INITIALE

➤ Renforcement BTA poste Peyrefioc

Dans le cadre des travaux de renforcement, et suite à la FPT d'ENEDIS N° 2018R027 en date du 15/06/2018, le SMEG projette le renforcement du réseau BTA du poste RC LA FEBRE sur la commune de SAINT JULIEN DE PEYROLAS. En effet, on recense 1 client mal alimenté ainsi qu'un Départ en contrainte II, avec un delta U de 11,90%. Ces chutes de tension ont été validées par des mesures de l'exploitation suite à une plainte.

Les travaux consistent au doublement du départ du poste RC avec du réseau BTA-Souterrain en 2402 sur une longueur géographique d'environ 30 ml, et la pose d'un câble torsadé T1502 en lieu et place du torsadé T702 existant soit une distance d'environ 750 ml. Il sera également prévu la reprise des 5 branchements particuliers.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le projet dont le montant s'élève à 71 000,00 € HT soit 85 200,00 € TTC. Entièrement à la charge du SMEG.

La commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 5 113,10 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Validation CG et CA 2018 commune

Après vérification du compte de Gestion 2018 reçu par le Receveur Principal des recettes de Pont St Esprit, le conseil municipal acte à l'unanimité de la concordance entre le compte Administratif et le compte de Gestion pour l'année fiscale écoulée. Le résultat de l'exercice 2018 est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2018
Fonctionnement	1 440 823.63€	1 125 475.49€	315 348.14€
Report résultat antérieur (2017)	775 107.70€		
Résultat de clôture 2018			1 090 455.84€
Investissement	136 724.97€	444 145.11€	-307 420.14€
Report résultat antérieur (2017)		13 131.91€	
Résultat de clôture 2018			-320 552.05€
Clôture 2018(en excédent)			769 903.79€

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
8	0	0	Unanimité

➤ Vote BP 2019 commune

M. le Maire présente le budget prévisionnel 2019 de la commune qui se présente ainsi :

	FONCTIONNEMENT -	DEPENSES
chap 011	Charges à caractère général	450 201,81
chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	574 974,00
Chap 022	Dépenses imprévues	0,00
Chap 023	Virement recettes investissement	619 027,46
Chap 042	Amortissements des immobilisations	81 914,48
Chap 065	Autres charges de gestion courante	153 242,58
Chap066	Charges financières	25 000,00
Chap067	Charges exceptionnelles	1 600,00
	TOTAL DEPENSES	1 905 960,33

	FONCTIONNEMENT	RECETTES
Chap 002	Report exercice précédent	773 833,58
Chap13	Atténuations de charges	5 000,00
Chap042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
Chap 070	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	131 250,00
Chap 73	Impôts et taxes	578 956,00
Chap 74	Dotations et participations	351 693,75
Chap75	Autres produits de gestion courante	52 727,00
Chap76	Produits financiers	0,00
Chap77	Produits exceptionnels	12 500,00
	TOTAL RECETTES	1 905 960,33

	INVESTISSEMENT -	DEPENSES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	318 675,91
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	117 500,00
Chap 20	Immobilisations incorporelles	97 376,14
Chap 204	subventions d'équipement	0,00
Chap 21	Immobilisations corporelles	521 500,00
Chap 23	Immobilisations en cours	0,00
Chap 27	Autres immos financières	0,00
	TOTAL DEPENSES	1 055 052,05

-	INVESTISSEMENT	RECETTES
chapitre 21	virement de la section de fonctionnement	619 027,46
chapitre 040	Amortissements des immobilisations	81 914,48
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	354 110,11
Chapitre 13	Subventions d'investissement	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00
	TOTAL RECETTES	1 055 052,05

Il rappelle que le budget fonctionnement de l'exercice précédent était sensiblement identique à celui-ci. Par contre, la section investissements est en augmentation d'environ 30% par rapport à l'exercice précédent.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Contrat assurance risques statutaires

M. le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents. Il indique également que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Il demande si la commune peut charger le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.

La collectivité garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en terme de primes que de conditions de garantie et d'exclusion.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Amendes de police 2019

Dans le cadre de la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier, chemin des près, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de donner un avis favorable à une demande de subventions au titre des amendes de police 2019.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Validation CG et CA 2018 AEP (budget de l'eau)

Après vérification du compte de Gestion 2018 reçu par le Receveur Principal des recettes de Pont St Esprit, le conseil municipal acte à l'unanimité de la concordance entre le compte Administratif et le compte de Gestion pour l'année fiscale écoulée. Le résultat de l'exercice 2018 est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2018
Fonctionnement	303559.86	267287.84	36272.02
Report résultat antérieur (2017)	145687.66		
Résultat de clôture 2018			181959.68
Investissement	125812.42	607765.58	-481953.16
Report résultat antérieur (2017)	297882.09		
Résultat de clôture 2018			-184071.37
Clôture 2018(en déficit)			-2111.39

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
8	0	0	Unanimité

➤ Vote BP 2019 AEP (budget de l'eau)

M. le Maire présente le budget prévisionnel 2019 de la commune qui se présente ainsi :

	FONCTIONNEMENT -	DEPENSES
chap 011	Charges à caractère général	207 890,72
chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	71 000,00
Chap 014	Atténuations de produits	45 000,00
Chap 022	Dépenses imprévues d'exploitation	1 000,00
Chap 042	Opérations d'ordres	2 846,28
Chap 65	Autres charges de gestion courante	6 010,80
Chap 67	Charges financières	3 842,92
Chap 68	Charges exceptionnelles	2 000,00
	TOTAL DEPENSES	339 590,72

	FONCTIONNEMENT	RECETTES
Chap 70	Vente de produits fabriqués, prestation de services.	314 400,00
Chap77	Produits exceptionnels	25 190,72
	TOTAL RECETTES	339 590,72

	INVESTISSEMENT -	DEPENSES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	184 071,07
Chap 20	immobilisations Incorporelles	30 000,00
Chap 21	immobilisations corporelles	136 494,17
Chap 23	immobilisations en cours	40 000,00
Chap 040	Opérations d'ordres	19 190,72
	TOTAL DEPENSES	409 755,96 €

	INVESTISSEMENT	RECETTES
Chap 040	Amortissements des immobilisations	184 805,96
Chap 13	Subventions d'investissement	224 950,00
	TOTAL RECETTES	409 755,96

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Création 2 postes ATT

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 2°

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau d'avancement des agents, établi au titre de l'année 2019, soumis à la CAP et visé le 19.02.2019

Mr le Maire propose au conseil municipal la création de 2 postes Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, Temps complet,

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

Conseil Municipal des jeunes

M. le Maire annonce que, dorénavant, avant de passer aux questions diverses, le conseil municipal devra délibérer sur les propositions qui auront été votées lors des séances plénières du conseil municipal des jeunes, instauré cette année. En principe les réunions plénières ont lieu à chaque fin de trimestre scolaire. Pour le premier trimestre, 2 projets ont reçu un avis favorable et sont présentés en conseil.

➤ Présentation projet rénovation peinture du pont de l'école

Méline et Savannah présentent le projet : repeindre les rampes du pont de l'école. Elles se sont renseignées auprès de Christophe, agent municipal, qui leur a dit d'aller chez Mr Bricolage. Savannah y est allée et a demandé un devis.

Le nombre de pots de peinture est estimé à trois. Prix du devis : 78,60 €. Couleur : blanc.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Présentation projet panneau bibliothèque municipale

Afin de mieux annoncer la bibliothèque municipale, Jade et Clémentine proposent de confectionner des panneaux en contre-plaqué et de les peindre.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

Questions diverses

Travaux écoles.

Dans sa section dépenses d'investissement, une partie a été consacrée à des travaux à venir au sein du groupe scolaire. Il s'agit, dans un premier temps de travaux d'isolation thermique des classes. Les consultations ont été lancées auprès d'artisans locaux afin de changer les fenêtres (actuellement en simple vitrage) et effectuer une isolation au niveau des combles. Les devis sont en cours de réalisation. Les travaux devraient être entrepris pendant les vacances scolaires.

Aménagement du monument aux morts.

Faisant suite à la construction des murets en bordure du monument, un aménagement de l'espace ainsi créé va être lancé. Il consiste à paver une partie, devant le monument et à engazonner le reste de l'espace. Au préalable l'arrosage intégré sera installé.

Plantations diverses.

La Préfecture du Gard offre des plants de fleurs aux communes. En ce qui nous concerne, nous avons eu droit à une centaine de plants que nous allons planter en différents points de la commune. Parallèlement à cette opération, certains bacs à fleurs vont être remis au goût du jour.

Appartement du Barry.

Un appartement, place du Barry était vide. Nous avons procédé à sa remise en état (peintures, sanitaires, électricité). Il se compose d'une grande pièce, d'un coin cuisine, d'une salle de bains, d'un WC et d'un coin rangement. Il sera disponible début avril pour un loyer mensuel de 247,86 euros.

Cimetière

Afin de régler la gestion des cimetières, un règlement intérieur va être élaboré prochainement. Les membres du conseil municipal sont invités à y réfléchir afin de le présenter à la délibération.

Marché d'été

Ils vont être reconduits, sur la place du donjon, tous les mardis matin des mois de juillet et août.

Intempéries du 9 août 2018

Lors de cet épisode cévenol qui a laissé bien des traces, nous avons à déplorer maints ouvrages qui avaient été endommagés. Après avoir pallié au plus pressé, en dégageant les chaussées puis en réparant les voiries (travaux qui avaient totalement épuisé le budget prévu en 2018), nous avons attaqué la remise en forme d'autres secteurs impactés par ces orages. Il s'agit, entre autres, de fossés à reconditionner, chemin de l'Arriage, de la mise en place d'enrochements pour consolider la route, chemin de Moze et d'autres travaux de consolidations. Pour info, la Préfecture a lancé une demande d'aide pour laquelle nous n'avons, pour l'instant, aucun retour.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 13 MARS 2019
LE MAIRE, RENE FABREGUE

